

ZI Grand Clos

49640 – DAUMERAY

☎ : 02.41.33.68.68

☎ : 02.41.32.51.70

Accessoires Haute Pression

Notice d'instruction des accessoires de type écran Dispositifs type B5



NCE103FA (Dispositif type écran) B5

OMJL - Date de création : 20/07/2004

Date impression 13/04/2010

1/4

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite.
La sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis.
Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.

Vous venez d'acquérir UN DISPOSITIF DE TYPE ECRAN RIVARD, l'utilisation de l'eau sous pression comportant de nombreux risques, nous vous demandons de consacrer quelques minutes à la lecture de ce document.

DOMAINE D'UTILISATION

Ces dispositifs de type écran sont conçus pour éviter la sortie incontrôlée de la tête de curage. Les configurations de travail étant éminemment variables, les dispositifs commercialisés par la Sté RIVARD doivent être adaptés aux différentes configurations de chantiers (Ø de la canalisation, position, système d'accrochage etc.) Les dispositifs efficaces, polyvalents n'existent pas.

PARAMETRES A RESPECTER

- S'assurer que la tête haute pression est d'un Ø supérieur au Ø du dispositif d'arrêt.
- Le positionnement des dispositifs doit permettre l'évacuation des effluents.
- Le système doit être installé solidement pour sécuriser efficacement la zone (si nécessaire, il doit être installé des éléments complémentaires de fixation et ce, en fonction des configurations du chantier).
- L'écran devra être d'une couverture suffisante pour protéger l'opérateur des jets haute pression et des effluents (si nécessaire une couverture complémentaire doit être installée).

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE EN UTILISATION ET MAINTENANCE

RESPECTER :

- ✓ Les prescriptions définies dans le document INRS ED 784 (équipements à jets d'eau sous haute et très haute pression)
- ✓ Les prescriptions générales définies par le fabricant du groupe haute pression.
- ✓ Les prescriptions définies dans les catalogues RIVARD "accessoires haute pression / accessoires assainissement".
- ✓ Les règles de l'art.
- ✓ Baliser la zone de travail.

CONSIGNES SPECIFIQUES LIEES AU RACCORDEMENT DES ACCESSOIRES

- La mise en œuvre d'un chantier de nettoyage consiste à raccorder une machine, le groupe haute pression avec des accessoires qui, au sens de la directive « 98/37 CE » peuvent être en partie considérés comme des machines.

Cet assemblage est assimilable à un acte de conception qui, de ce fait, doit être réalisé et vérifié afin d'être CONFORME aux règles de l'art par des personnes habilitées. Si nécessaire, se reporter aux prescriptions du document INRS réf. ED784 (équipements à jets d'eau sous haute et très haute pression) et à la directive 98/37 CE.

NCE103FA (Dispositif type écran) B5

OMJL - Date de création : 20/07/2004

Date impression 13/04/2010

2/4

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite.

La sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis.

Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.

▪ VERIFICATION de l'absence de fuite au niveau de tous les raccords.

Cette opération doit être réalisée par une personne habilitée après que l'ensemble des raccords soit effectué ; elle se fera en 3 phases :

- 1^{ère} phase : vérification au 1/10 de la pression d'utilisation
- 2^{ème} phase : vérification 1/5 de la pression d'utilisation
- 3^{ème} phase : vérification à la pression d'utilisation

▪ VERIFICATION des dispositifs de sécurité.

Le fonctionnement de l'ensemble des dispositifs de sécurité mécaniques et électriques devra être testé avant d'utiliser l'appareil et notamment les arrêts d'urgence, les commandes à action maintenue, les systèmes de régulation etc.

▪ PURGE du circuit haute pression

Avant la mise en pression du circuit, l'ensemble du circuit d'eau (y compris la pompe) doit être purgé afin d'éviter toutes situations dangereuses.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- ✓ Ne prenez aucun risque et n'hésitez pas à contacter la Sté RIVARD pour tous renseignements que vous jugeriez utiles.
- ✓ La Sté RIVARD dispense des cours de formation. Sur simple demande, nous pouvons vous transmettre nos programmes.
- ✓ Dans tous les cas, l'opérateur doit être en possession d'une commande à action maintenue. L'absence d'un tel dispositif ne peut se justifier qu'en cas d'impossibilité technique, elle doit être associée à des procédures strictes dont l'efficacité est indiscutable, contrôlée avant mise en œuvre et validée par le chef d'établissement.
- ✓ Le port d'E.P.I. (équipement protection individuelle) est obligatoire.
- ✓ Ces dispositifs devront être adaptés aux configurations spécifiques du chantier. Dans ces conditions, il est bien évident que la Sté RIVARD ne serait être tenue pour RESPONSABLE des conséquences engendrées par les dispositifs modifiés
- ✓ Les opérateurs doivent être habilités à l'utilisation des outils haute pression par leur employeur.

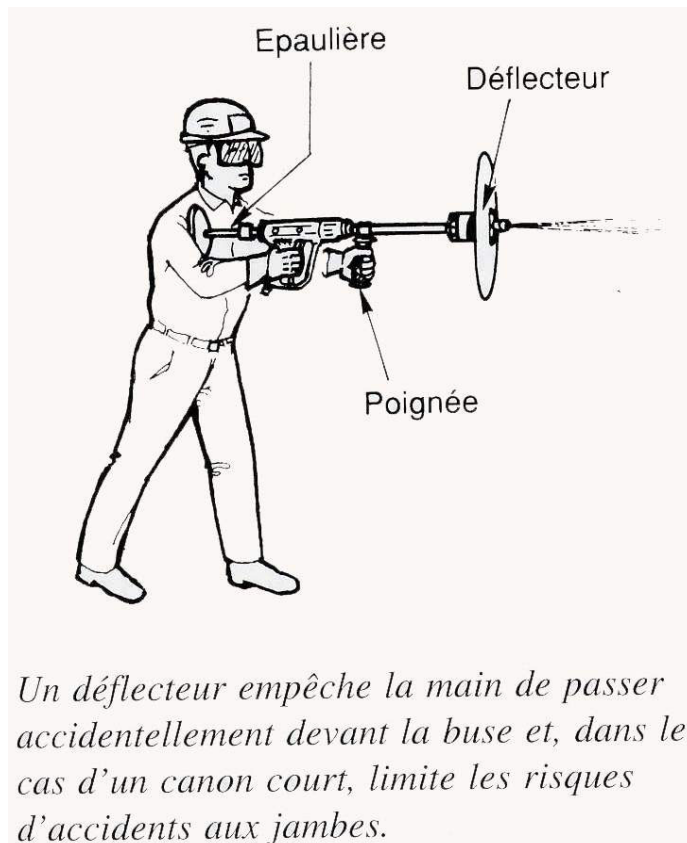
NCE103FA (Dispositif type écran) B5

OMJL - Date de création : 20/07/2004

Date impression 13/04/2010

3/4

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite. La sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis. Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.



NCE103FA (Dispositif type écran) B5

OMJL - Date de création : 20/07/2004

Date impression 13/04/2010

4/4

Cette notice est la propriété RIVARD et ne peut être reproduite ou communiquée à des tiers sans notre autorisation écrite.

La sté RIVARD se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles et ce sans préavis.

Etant donné la diversité des usages, la Sté RIVARD, n'est pas en mesure de garantir la mise à jour et l'exhaustivité des informations de ce document.